

Colloque Unafor-Unaf

« Logement, patrimoine immobilier et majeur protégé »

17 janvier 2023

Discours d'ouverture de Guillemette Leneveu, Directrice Générale de l'Unaf



Je suis très heureuse de procéder à l'ouverture de cette formation intitulée « *logement, patrimoine immobilier et majeur protégé* ».

Vous êtes **plus de 160 professionnels des services PJM et ISTF des Udaf (directeurs, cadres, délégués-mandataires, assistants tutélaires...)**. Cela montre le grand intérêt de notre réseau pour se former sur les questions de logement et de patrimoine immobilier.

Le **logement de la personne protégée** bénéficie d'une protection particulière dans le domaine de la protection juridique des majeurs. La loi dispose qu'il doit être conservé à la disposition de la personne protégée aussi longtemps que possible, dans le respect de ses choix et de ses aspirations personnelles.

Il arrive également que la personne protégée dispose d'un ou plusieurs **biens immobiliers**.

En effet, d'après une enquête du ministère de la justice de 2015, citée dans le rapport de mission interministérielle de 2018, 51 % des personnes en tutelle et 31 % des personnes en curatelle sont propriétaires d'au moins un bien immobilier. Selon l'étendue de la mesure de protection, le protecteur doit alors apporter, dans la gestion du **patrimoine immobilier** de la personne protégée des soins prudents, diligents et avisés.

Nous avons l'honneur d'accueillir Anne Caron-Dégliise, avocate générale à la Cour de cassation, rédactrice du rapport de mission interministérielle sur la PJM en 2018. Tout au long de cette journée, **elle nous apportera son expertise et nous présentera le regard et les attentes du juge sur chaque thématique de travail**.

Nous avons également la chance de recevoir de nombreux intervenants de qualité : la Chambre nationale des commissaires de justice, l'ANIL, SOLIHA, la FACS d'Ile de France.

Ils vont toutes et tous apporter des éclairages techniques sur leur rôle, leur mission et montrer l'intérêt de faire appel à eux dans des situations concrètes que vous rencontrez, au quotidien en matière de logement et de patrimoine immobilier des personnes protégées.

Nous vous les présenterons plus en détail avant de débiter les différentes séquences de travail, je tiens sincèrement à les remercier d'avoir accepté de participer à cette formation co-organisée par l'Unafor et l'Unaf.

Un grand merci également aux professionnels des Udaf qui vont intervenir aujourd'hui pour partager leur expérience et apporter des solutions concrètes à des situations rencontrées dans vos services.

La formation d'aujourd'hui s'inscrit dans l'offre de formation continue de l'Unafor.

L'accès à la formation continue pour les professionnels des services PJM et ISTF des Udaf est une demande forte portée par notre réseau auprès des pouvoirs publics.

En effet, la formation continue offre la possibilité aux professionnels d'actualiser ou d'approfondir leurs connaissances. Elle les invite à se questionner sur leur positionnement professionnel et à faire évoluer leurs pratiques dans l'intérêt des personnes protégées.

Nous sommes bien conscients des difficultés actuelles de vos services et des contraintes que vous rencontrez pour libérer du temps pour vous former.

C'est pourquoi, au-delà de la formation d'aujourd'hui qui nous offre la possibilité de nous retrouver après 3 ans sans formation en présentiel à Paris, l'Unafor a mis en place des formations dans un format adapté à vos contraintes. Il s'agit de sessions courtes (une demi-journée) et qui se déroulent en distanciel.

Deux cycles de formation vous sont proposés par l'Unafor :

- Un **cycle sur les questions de management des équipes**. Ce cycle est destiné aux chefs de service et cadres des services de PJM

Ces formations seront l'occasion de travailler sur le rôle et la posture des responsables, perçus tour à tour comme experts et comme managers.

- Un **cycle de formation sur la protection juridique des majeurs**. Il s'adresse tant aux **cadres des services tutélaires qu'aux autres salariés des services PJM (délégués-mandataires, comptables, directeurs...)**

Les thèmes abordés sont des thèmes concrets, autour de la protection des biens, de la protection des personnes ou des relations avec les juges.

Je vous invite donc vivement à consulter le catalogue de l'Unafor. Je suis certaine que vous trouverez des formations qui vont vous intéresser !

Je vous souhaite à toutes et tous une belle journée de formation qui s'annonce riche et dense.